

STRATÉGIE COORDONNÉE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN RÉGION BRUXELLOISE
Actée le 26 avril 2018 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

1. Rappel contexte

Le Programme bruxellois pour l'enseignement de la S2025 prévoit la mise en place en Région bruxelloise d'une Stratégie de lutte contre le décrochage scolaire.

S2025 – Axe2- programme 6 :

Chantier	Engagement opérationnel
1. Coordonner une Stratégie bruxelloise de lutte contre le décrochage scolaire	<p>La définition du décrochage scolaire diffère entre la VG et la FWB. Il faut élaborer un indicateur commun du décrochage pour le territoire de la RBC, en réconciliant les statistiques des deux Communautés ;</p> <p>Identifier les mesures et les moyens mis en place par les deux Communautés, les commissions communautaires, la RBC, les communes et établir une stratégie d'action commune définissant le rôle de chacun et assurant le suivi des objectifs déterminés conjointement et permettant de cibler de manière suivie et coordonnée le soutien à apporter aux publics en décrochage scolaire ;</p> <p>Déterminer dans le plan d'action coordonné, des solutions adaptées aux différentes situations de décrochage scolaire ;</p> <p>En partenariat avec les Communautés, réformer le DAS afin de lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire (Intégration du DAS dans le BBP « Service Ecole » ; Réflexion commune entre le DAS et l'ouverture de l'école sur son quartier).</p>

Pour concrétiser cet important chantier, en date du 14 juillet 2016, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la structure de travail suivante pour la mise en place d'une Stratégie de lutte contre le décrochage scolaire :

1. Identification des statistiques en matière de décrochage scolaire existantes du côté de la FWB, de la VGC/VG, de la RBC, des pouvoirs locaux, des instances policières et de justice.
 - a) Développement d'une ou plusieurs définitions communes du décrochage scolaire.
 - b) Élaboration d'indicateurs communs en matière d'identification et de suivi du décrochage scolaire.
2. Réalisation d'un inventaire des différentes politiques, actions menées sur le territoire de la RBC en lien avec la lutte contre le décrochage scolaire et analyse des évaluations existantes de ces politiques.
3. Formulation de recommandations en ce qui concerne la gestion des actions au niveau de la Région en matière de lutte contre le décrochage scolaire en tenant compte de l'évaluation des politiques/actions actuelles mais aussi en tenant compte des expériences couronnées de succès dans le reste de la Belgique et/ou à l'étranger.

4. Élaboration d'un rapport de synthèse à l'attention du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.
5. Adoption de la Stratégie de lutte contre le décrochage scolaire.

Le Service École de perspective.brussels a été chargé de mener à bien cette mission.

Dans un premier temps, le Service École a lancé une étude dont les objectifs étaient les suivants :

- Donner une vue détaillée de la situation du décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Dresser un inventaire détaillé des politiques existantes et autres initiatives de lutte contre le décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale, et synthétiser les évaluations existantes de ces politiques et actions ;
- Développer des définitions et indicateurs communs du décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Formuler des recommandations en ce qui concerne la gestion des actions au niveau de la Région en matière de lutte contre le décrochage scolaire (DAS, Axe «Décrochage scolaire» des Plans de prévention et de proximité) ;
- Formuler des recommandations en vue de créer, renforcer les synergies entre les différentes actions/politiques de lutte contre le décrochage scolaire menées en RBC par les différents acteurs (communes, communautés, Région, asbl, etc.) ;
- Formuler des recommandations en vue de développer une mise en réseau de ces différents acteurs.

Suite à une procédure de marché public, la KULeuven-Hiva a été désignée pour la réalisation de cette étude.

La réalisation de l'étude a été suivie par un large comité d'accompagnement :

- Des représentants de perspective.brussels (Facilitatrice École, Service École, IBSA) ;
- Des représentants de la KULeuven ;
- Des représentants de l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité ;
- Des représentants des services communaux de prévention ;
- Un représentant de l'Observatoire de la violence et du décrochage en milieu scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Un représentant du SCOS de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Le Facilitateur Enseignement et Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Un représentant des CPMS de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Un représentant de la Vlaamse Gemeenschapscommissie ;
- Un représentant du Département Onderwijs en Vorming de la Vlaamse Overheid ;
- Un représentant du réseau 'Samen tegen Schooluitval' Bruxelles ;
- Un représentant de l'Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale ;
- Un représentant du parquet de Bruxelles.

Les cadres théoriques, l'ambition, les principes de base, les objectifs qui sous-tendent la Stratégie se retrouvent dans l'étude réalisée par la KUL-HIVA. L'élaboration de la Stratégie bruxelloise coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire s'appuie sur cette étude.

2. Stratégie bruxelloise coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale

Le développement d'une Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire vise sur le plan politique à déterminer ce qu'il y a lieu de faire dans une certaine situation relevant de la lutte contre le décrochage scolaire, et de quel acteur cette intervention est attendue.

1. Cadre théorique

La Stratégie de lutte contre le décrochage scolaire est construite autour de deux cadres théoriques :

- le modèle de Rumberger, qui résume les facteurs de risque de l'absentéisme scolaire dans un cadre global et multidimensionnel¹ ;
- le cadre stratégique européen qui regroupe en quatre catégories les mesures de lutte contre le décrochage scolaire, en fonction du type de décrochage scolaire auquel on fait face ;

Pourquoi des cadres théoriques ?

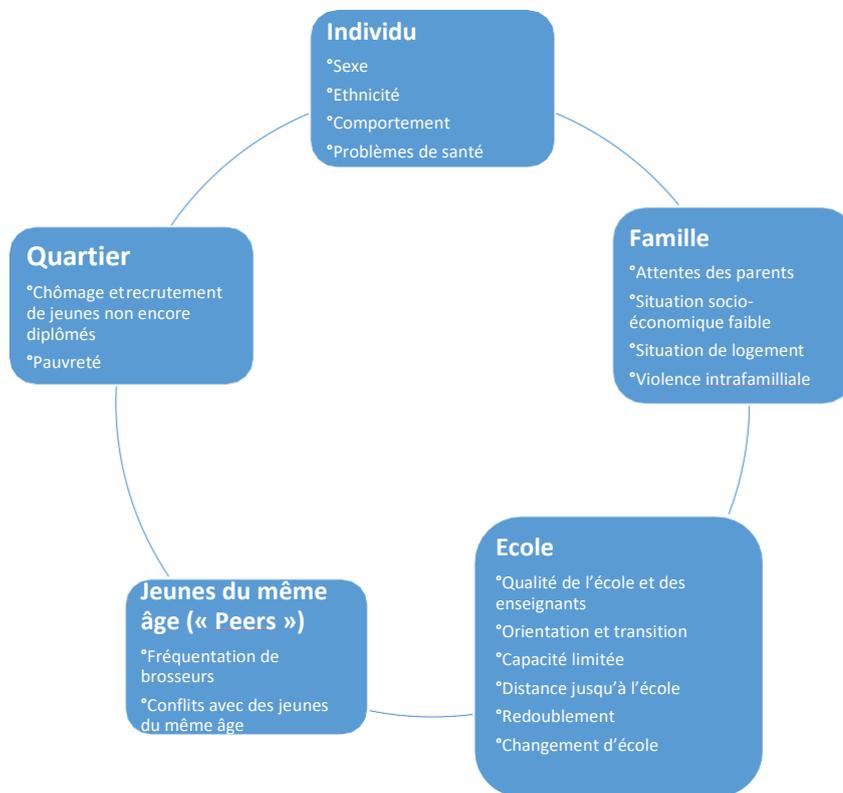
Ces cadres théoriques vont permettre de:

- **classifier et analyser l'ensemble des pratiques en matière de lutte contre le décrochage scolaire au sein de la RBC ;**
- **identifier si tous les facteurs de risque et toutes les dimensions du décrochage scolaire sont couverts par les différentes politiques menées sur le territoire de la RBC ;**
- **clarifier et préciser le rôle de chacun des acteurs du décrochage scolaire en RBC.**

¹ Rumberger, R. W. & Rotermund, S. (2012). The relationship between engagement and high school dropout. *Handbook of research on student engagement*. US: Springer. pp. 491-513.

a) Modèle de Rumberger - les facteurs de risque :

Figure 1 : Modèle de Rumberger : Facteurs de risque du décrochage scolaire



La Région de Bruxelles-Capitale concentre des difficultés sur plusieurs de ces facteurs de risque.

Au niveau du **facteur de risque « individu »**, la littérature met en avant que les jeunes d'origine allochtone présentent un plus grand risque que les autochtones en termes d'absentéisme scolaire (De Witte et al., 2013). Ce constat est principalement à ramener à des difficultés linguistiques et, d'une manière générale, à un statut socioéconomique inférieur (Duquet, Glorieux, Laurijsen & Van Dorselaer, 2006).

Les données de l'IBSA (2016) mettent en avant que la RBC compte davantage d'allochtones non occidentaux (notamment originaires d'Afrique ou d'Asie) que les autres Régions : alors que la Région flamande et la Région wallonne comptent en moyenne 2 % d'allochtones non occidentaux, ce pourcentage atteint 9 % en RBC.

Le comportement notamment déviant des élèves constitue un sous-facteur de risque de décrochage scolaire. À cet égard notons, qu'en dépit du repli marqué du nombre de délits par rapport à 2007, le nombre de délits commis à Bruxelles est en 2016 le plus élevé de toute la Belgique (source : police fédérale). Un autre indicateur comportemental de problèmes psychologiques sous-jacents est la consommation excessive d'alcool. Et, l'enquête sur la santé réalisée en 2013 montre clairement que la consommation excessive d'alcool est plus répandue en RBC (15 %) qu'en Belgique en général (13 %), ce qui laisse à penser que les problèmes psychologiques sous-jacents constituent un facteur contextuel potentiellement important pour la RBC.

Au niveau du facteur de risque « Famille », la littérature met en avant que les enfants de parents divorcés, de parents peu qualifiés, de parents pauvres et de parents peu impliqués dans la scolarité de leurs enfants présentent un risque accru en termes de décrochage scolaire. Dans ce groupe de population, le capital social, culturel et financier de la famille dans laquelle le jeune grandit est en moyenne inférieur (Rumberger, 2011).

La pauvreté joue un grand rôle en RBC. Environ un tiers des Bruxellois ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté (Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, 2017), ce qui induit non seulement un risque accru d'abandon scolaire précoce, mais aussi une espérance de vie inférieure (environ 3 ans de différence entre les quartiers pauvres et les quartiers plus nantis de la RBC).

Le contexte métropolitain de la RBC (loyer élevé, bâti vieillissant) met également une pression sur le sous-facteur de risque lié au logement. Or, les jeunes, qui ne disposent pas par exemple d'une pièce qui leur est réservée pour faire leurs devoirs, risquent d'être moins motivés et donc de décrocher plus rapidement (OCDE, 2015).

Le 3^{ème} facteur de risque identifié par le modèle de Rumberger a trait à l'« École ». La qualité de l'école et des enseignants est l'un des principaux facteurs lorsqu'il s'agit de prévoir l'absentéisme scolaire. Or, les écoles bruxelloises rencontrent des difficultés à recruter des enseignants. Elles acceptent par conséquent de plus en plus souvent des enseignants ne disposant d'aucun diplôme pédagogique ou disposant seulement d'une qualification en pénurie sans rapport avec la matière enseignée (Marissal et al., 2016).

La RBC fait par ailleurs face à un manque de capacité d'accueil des écoles impliquant notamment de longs déplacements pour se scolariser. Une longue distance entre le domicile et l'école peut également augmenter le risque d'absentéisme scolaire (Wayens, Janssens & Vaesen, 2013). L'IBSA a mis en évidence que, durant l'année scolaire 2014-2015, 34 % des élèves bruxellois fréquentant l'enseignement secondaire se rendaient dans une école de leur quartier ou d'un quartier voisin. Ce faible pourcentage est surtout dû à l'absence d'écoles secondaires dans certains quartiers ainsi qu'à leur capacité limitée lorsqu'elles existent (Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean et Berchem-Sainte-Agathe) (Van Laethem & Franklin, 2016 ; Wayens, Janssens & Vaesen, 2013).

Les jeunes qui changent souvent d'école courent également un plus grand risque d'abandon scolaire précoce (Haelermans & De Witte, 2015). Selon les chiffres d'AgOdi (2015) repris au Tableau 9, ce facteur de risque est également très présent à Bruxelles.

Au niveau du facteur de risque « Quartier », la littérature met en évidence qu'un quartier présentant un pourcentage élevé d'allochtones, de personnes au faible statut socioéconomique, de criminalité, d'écoles de mauvaise qualité et de pauvreté présente par exemple aussi un taux d'absentéisme scolaire supérieur (Rumberger, 2011)

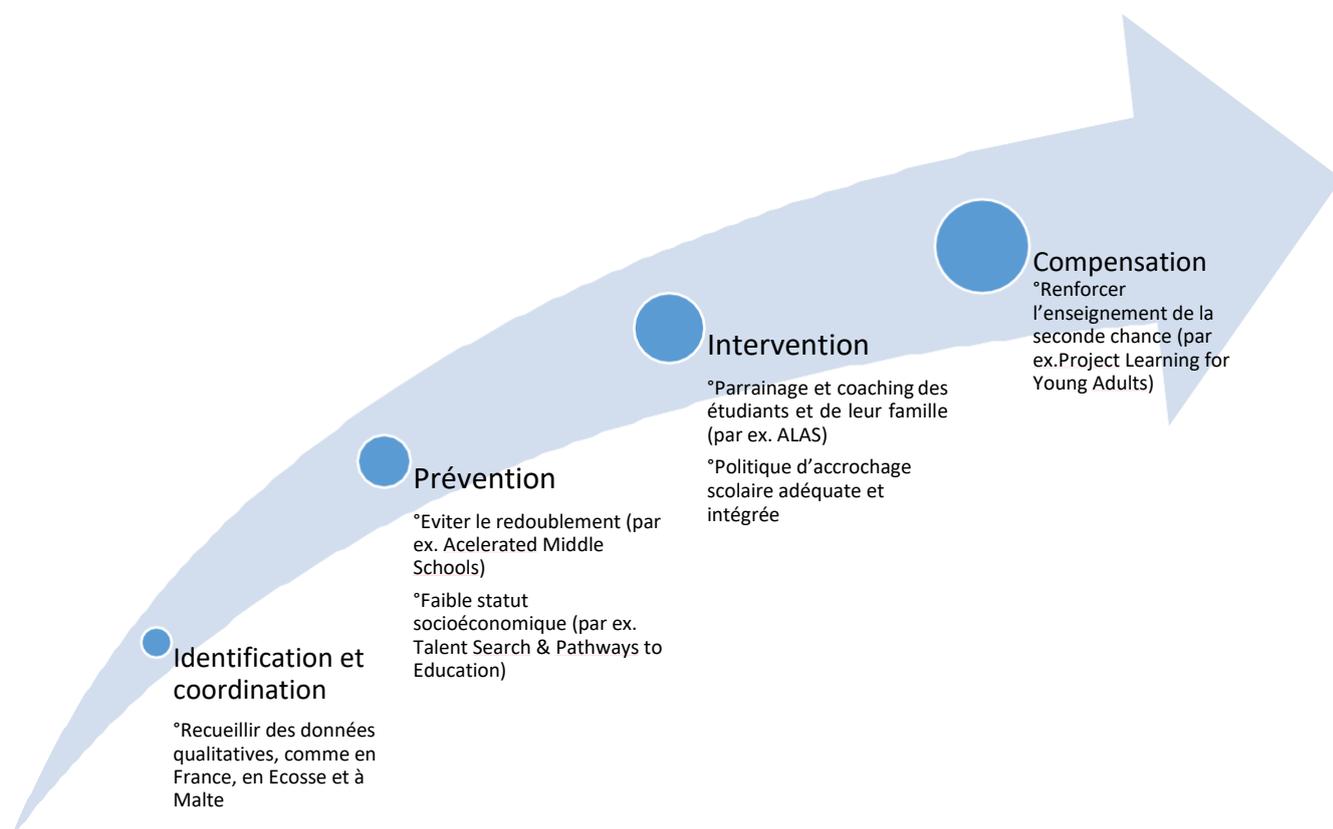
Il ressort de cette analyse que certains de ces facteurs de risque sont très importants dans le contexte de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Stratégie bruxelloise coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire devra contenir des mesures/actions qui permettent de toucher l'ensemble des facteurs de risque.

Le deuxième cadre théorique² est issu d'une recommandation européenne, il regroupe en quatre catégories les mesures de lutte contre le décrochage scolaire.

b) Cadre stratégique européen :

Figure 2 : Cadre stratégique européen (source : De Witte, K. & Mazrekaj, D. (2015). *Vroegtijdig schoolverlaten – Evidence Based Beleidsaanbevelingen. Itinera Institute Analyse, 4, p. 19.*



1. Les mesures axées sur l'**identification et la coordination** des causes et facteurs du décrochage scolaire ;
2. Les mesures de **prévention**, celles-ci englobent les actions ayant pour objectif d'éviter l'apparition ou l'installation de certaines conditions ou de certains obstacles qui compliquent le parcours scolaire d'un élève. Il s'agit de mesures visant par exemple à prévenir ou à éliminer rapidement le retard scolaire et/ou les problèmes d'apprentissage, à renforcer l'environnement d'apprentissage à la maison, etc. Les actions qui permettent d'améliorer le climat à l'école relèvent également de la prévention. Ces actions visent donc à prévenir le décrochage passif et le décrochage relatif, et/ou à réagir aux premiers signaux pointant dans cette direction ;

² Conseil de l'Union européenne. (2011). *Reducing early school leaving: Accompanying document to the Proposal for a Council Recommendation on policies to reduce early school leaving*. Bruxelles : Conseil de l'Union européenne.

3. Les mesures d'**intervention** ont trait aux actions qui s'attaquent au décrochage ou à l'absentéisme problématique, et ce dès le moment où les problèmes se manifestent. La différence par rapport à la prévention réside dans le fait que l'intervention est réactive, tandis que la prévention est proactive. La situation est déjà perçue comme très problématique et incontrôlable par les différents acteurs, par exemple en cas de conflits entre l'école et l'élève ou de menace d'exclusion ;
4. Les mesures de **compensation** regroupent les actions qui offrent des opportunités d'enseignement et de formation aux élèves qui ont abandonné leur scolarité (absentéisme scolaire absolu, cf. NEET, et programmes comme la garantie pour la jeunesse).

La politique la plus efficace est celle qui inclut de manière cohérente les différents types de mesures, qui s'attaque aux différents facteurs de risque et qui s'adapte aux besoins locaux et à la population locale.

Il s'agit donc de mettre au point une Stratégie commune qui veillera à comporter suffisamment de mesures de chaque type, à fondre les différentes mesures en un ensemble cohérent et à être suffisamment flexible pour être adaptée aux besoins locaux et à la population locale.

2. Définitions et indicateurs du décrochage scolaire

Le développement d'un langage commun :

Le terme « décrochage scolaire » est aujourd'hui galvaudé.

Sous ce vocable, en fonction du contexte, de l'interlocuteur, différentes notions coexistent. Il peut s'agir de jeunes connaissant une baisse de motivation scolaire, de jeunes non-inscrits ou encore de jeunes ayant quitté l'enseignement sans diplôme.

Aujourd'hui, il est essentiel de développer un langage commun des phénomènes de décrochage scolaire. Il convient de dégager un accord sur la nomenclature, les définitions et les classifications à utiliser.

Ces définitions communes et partagées faciliteront l'identification des différentes formes de décrochage scolaire, permettront de cibler au mieux et de façon commune les objectifs que nous cherchons à atteindre, permettront le développement commun d'indicateurs de mesure du décrochage scolaire mais aussi le développement d'indicateurs de suivi et de résultats des politiques menées par les pouvoirs publics.

Dans la littérature, on distingue un grand nombre de notions relatives au décrochage scolaire³.

Dans un souci de lisibilité, la Stratégie bruxelloise de lutte contre le décrochage scolaire propose de retenir trois définitions du décrochage scolaire.

³ De Rijksoverheid. (2008). *Naar een integrale aanpak schoolverzuim*. Voir <https://www.rijksoverheid.nl/documenten/kamerstukken/2008/06/05/naar-een-integrale-aanpak-schoolverzuim>

Deux grands types de décrochage scolaire sont identifiés : le décrochage scolaire passif et le décrochage scolaire actif (ce dernier étant ventilé en trois sous-définitions).

Le décrochage scolaire passif désigne avant tout un comportement ou l'accumulation d'un retard d'apprentissage indiquant que l'élève se désintéresse de l'enseignement. Les premiers signes d'un décrochage scolaire imminent peuvent être perceptibles, mais ne se manifestent pas encore par du broyage ni par un abandon scolaire précoce. L'élève est donc présent à l'école, mais il se pourrait qu'il envisage de se mettre à broyer.

Le décrochage scolaire passif n'est par définition pas mesurable. Au contraire du décrochage scolaire actif pour lequel des indicateurs de mesure peuvent être créés.

Dans le cas du **décrochage scolaire actif**, l'élève brosse et/ou abandonne prématurément ses études. Dans la Stratégie bruxelloise pour la lutte contre le décrochage scolaire, il est proposé de retenir trois formes de décrochage scolaire actif :

- **Le décrochage scolaire relatif** : l'élève en âge d'obligation scolaire est inscrit dans une école, mais ne fréquente pas les cours alors qu'il n'y a aucune raison valable à cela ;
- **Le décrochage scolaire absolu** : le jeune en âge d'obligation scolaire n'est pas inscrit dans une école ;
- **L'abandon scolaire précoce** : le jeune non soumis à l'obligation scolaire mais ne disposant d'aucune qualification n'est pas inscrit dans une école.

Pour chacune de ces définitions, la Stratégie bruxelloise de lutte contre le décrochage scolaire développe des indicateurs de mesure.

Les indicateurs statistiques :

Il n'existe à ce jour pas de données permettant d'avoir une vision régionale du décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale.

La Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont chacune leurs propres indicateurs, statistiques qui fournissent une vision communautaire du décrochage scolaire. Il est parfois, mais pas de façon systématique, possible d'isoler le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Stratégie développe par conséquent de nouveaux indicateurs idéaux du décrochage scolaire pour la Région de Bruxelles-Capitale, **qui pourront s'articuler aux indicateurs des Communautés**. Ceux-ci sont des indicateurs SMART.

L'objectif est de disposer d'indicateurs quantitatifs du phénomène de décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale. Ces indicateurs seront repris sur le site de l'IBSA.

PROPOSITION D'INDICATEURS STATISTIQUES POUR LA RBC	
Décrochage relatif	La part des jeunes soumis à l'obligation scolaire qui totalisent au moins quatre demi-jours d'absence illégitime au cours d'un semestre (a) selon la commune de l'école où ils sont inscrits, ou (b) selon la commune de leur domicile.
Décrochage absolu	La part des jeunes soumis à l'obligation scolaire qui ne disposent pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire et ne sont pas inscrits dans une école ou un établissement d'enseignement selon la commune de leur domicile.
Abandon scolaire précoce	La part des jeunes âgés de 18 à 25 ans ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur qui sont inscrits dans une école au cours d'une année « T » donnée mais ne le sont plus pour les années « T+1 », « T+2 » et « T+3 » suivantes, selon la commune de leur domicile.
Retard scolaire	Part des élèves avec au moins deux ans de retard scolaire par forme d'enseignement secondaire et par sexe,

Le calcul de ces indicateurs nécessite de disposer d'un **système d'enregistrement** des présences/absences détaillé pour chaque élève.

En effet, les indicateurs ne pourront être établis que s'il existe une base de données centrale quotidienne des absences/présences.

La fourniture journalière de données administratives précises permettra d'établir une répartition géographique du décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale et rendre compte de la disparité des situations entre les quartiers.⁴

Afin d'obtenir une vision bruxelloise du phénomène du décrochage scolaire, il conviendra de relier entre elles les différentes bases de données (tant celles de la FWB et que celle de la Communauté flamande).

3. Une ambition

La Stratégie bruxelloise de lutte contre le décrochage scolaire aspire à créer pour tout individu qui grandit au sein de la Région de Bruxelles-Capitale ou y fréquente l'enseignement un cadre d'apprentissage et de vie de qualité permettant d'accomplir un parcours scolaire fructueux.⁵

⁴ Par ailleurs, la mise en place d'un **système d'enregistrement** des présences/absences détaillé pour chaque élève permettrait aux différentes institutions compétentes en matière de décrochage scolaire dans la Région de Bruxelles-Capitale d'assurer un monitoring de la politique (voir objectif 1 de la Stratégie, p 13 de la présente note).

⁵ Dans ce contexte, le cadre d'apprentissage ne désigne pas exclusivement l'école, mais aussi la famille et le quartier, qui forment le cadre d'un apprentissage avant tout informel. Pour les enfants et les jeunes, un cadre d'apprentissage solide est porteur de signification (ce qui est appris est perçu comme pertinent par les enfants et les jeunes, et parvient donc à les passionner et à les inspirer), sûr et large (en ce sens qu'il inclut des formes à la fois formelles et informelles d'apprentissage).

4. Huit principes fondamentaux

Les principes fondamentaux reflètent la vision à partir de laquelle l'ambition sera concrétisée, ou les objectifs réalisés.

Ces principes servent de lignes directrices pour les acteurs de terrain qui mènent des actions concrètes.

Pour les acteurs institutionnels, ces principes fondamentaux servent d'étalon pour l'approbation et l'évaluation des projets menés sur le terrain.

Les principes fondamentaux doivent donc imprimer suffisamment de direction en termes de contenu, mais doivent laisser suffisamment de liberté lorsqu'il s'agit de les transposer en actions concrètes.

La problématique et les causes du décrochage scolaire diffèrent fortement entre les écoles, les quartiers et les communes. Une approche uniforme pour toutes les écoles, tous les quartiers et toutes les communes sera donc par définition inefficace vu que ce qui est utile pour un quartier ne l'est pas nécessairement pour un autre.

L'élaboration d'un cadre pour les politiques de lutte contre le décrochage scolaire menée par la Région de Bruxelles-Capitale doit tenir compte au maximum de la diversité du contexte bruxellois

Les 8 principes fondamentaux de la Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage sont les suivants :

- 1) Tout enfant qui grandit en Région de Bruxelles-Capitale ou y fréquente une école a droit à un **cadre d'apprentissage et de vie solide** qui lui offre toutes les chances de réussir son parcours scolaire ;
- 2) Un **climat serein** en famille, à l'école et dans le quartier constitue un élément essentiel pour développer le plaisir de se rendre à l'école et d'apprendre ;
- 3) Une offre créative et cohérente d'actions s'adressant à l'élève, à sa famille et aux écoles, sous forme d'un **trajet** permettant aux intéressés pour chaque situation qui se présente au fil du parcours scolaire de bénéficier d'un accompagnement approprié ;
- 4) Vu les spécificités locales variées, le **principe de subsidiarité** doit guider les modalités d'exécution des actions. L'intervention au niveau supralocal ne doit s'appliquer que si celle-ci se révèle plus efficace comme par exemple pour la collecte et le traitement d'informations ;
- 5) Les interventions sont initiées à **petite échelle** et évaluées quant à leur efficacité. Ce n'est qu'ensuite qu'elles sont déployées à plus grande échelle ;
- 6) Les différentes actions sont intégrées au sein d'un **partenariat à ancrage local** mettant au maximum à profit les points forts et l'expertise de chacun et se focalisant sur l'action commune ;
- 7) Les différents acteurs concernés doivent **rendre compte de leurs réalisations** dans le domaine de la réduction du décrochage scolaire ;
- 8) **Les définitions et les indicateurs du décrochage scolaire** sont uniformes pour la Région de Bruxelles-Capitale. Les données chiffrées sont partagées régulièrement avec toutes les parties prenantes.

5. Huit objectifs concrets

Afin de rencontrer l'ambition de la Stratégie bruxelloise de lutte contre le décrochage scolaire, huit objectifs ont été définis.

- Objectif 1 : Identification et mesure du décrochage scolaire
- Objectif 2 : Renforcer le tissu social (du quartier)
- Objectif 3 : Réaliser une transition plus fluide aux moments cruciaux du parcours scolaire
- Objectif 4 : Renforcer l'engagement psychosocial des enfants et des jeunes
- Objectif 5 : Favoriser l'engagement pédagogique
- Objectif 6 : Rétablir les relations entre l'élève / la famille et l'école
- Objectif 7 : Réintégrer les élèves au sein de l'école ou dans un parcours scolaire
- Objectif 8 : Améliorer la coordination des différents dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire au niveau local et supralocal en RBC et veiller à une connaissance des acteurs

Ces objectifs sont présentés de façon à faire le lien avec les cadres théoriques qui sous-tendent la Stratégie de la lutte contre le décrochage scolaire : Quel facteur de risque est concerné ? Quel type de mesure du cadre européen est visé ?

L'ordre des *objectifs* n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat obtenu si on les classe en fonction de la mesure dans laquelle ils sont mis en œuvre à titre préventif. Le classement évolue donc de « plus préventif » à « intervenant » et ensuite « compensatoire », et ce selon les définitions du cadre stratégique européen 2020 contre l'abandon scolaire précoce.

Schéma des objectifs par groupe cible

<i>Objectifs</i>	GRUPE CIBLE PRIMAIRE
O1 : Identification et mesure du décrochage scolaire	Tout le monde
O2 : Renforcer le tissu social du quartier	Tout le monde
O3 : Créer une transition fluide	Élèves à des tournants cruciaux de leur parcours scolaire
O4 : Renforcer l'engagement psychosocial	Élèves et classes présentant un risque de comportement déviant ou de démotivation Écoles (classes et enseignants)
O5 : Renforcer l'engagement pédagogique	Élèves présentant un retard d'apprentissage
O6 : Rétablir les relations entre l'élève / la famille et l'école	Élèves / familles en conflit avec la vie scolaire
O7 : Réintégrer les élèves au sein de l'école et dans le parcours scolaire	Jeunes présentant un absentéisme scolaire problématique ou absolu
O8 : Améliorer la coordination des différents dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire au niveau local et supralocal en RBC et veiller à une connaissance des acteurs	Tout le monde

Pour chacun des objectifs, la Stratégie bruxelloise de lutte contre le décrochage scolaire dresse un constat, qui identifie le pourquoi de l'objectif.

Le tableau des chantiers et des engagements opérationnels définit quant à lui « Comment » l'objectif sera atteint.

Suivi de la réalisation des objectifs et des chantiers :

Les 8 objectifs présentés dans cette Stratégie sont portés par un **comité de pilotage**.

Celui-ci est composé d'un ou plusieurs membres du Gouvernement bruxellois, du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Gouvernement de la Vlaamse Gemeenschap, et des Collèges de la COCOF et de la VGC.

Ce comité de pilotage est soutenu par les administrations concernées par la mise en œuvre des chantiers de l'objectif.

La mise en œuvre des chantiers sera quant à elle pilotée par un ou plusieurs Ministres porteurs (avec possibilité de délégation à leurs administrations compétentes).

Chaque chantier fera l'objet d'une fiche opérationnelle développée sur base d'un canevas commun, reprenant le descriptif du chantier, l'échéancier, les budgets et financements disponibles ou nécessaires et les indicateurs de suivi utiles à l'évaluation.

Un suivi annuel des objectifs et de leurs chantiers sera réalisé et ce sur base d'un rapport annuel reprenant l'état d'avancement de chaque objectif et de chaque chantier.

Chaque comité de pilotage devra remettre un rapport annuel sur son objectif spécifique au Gouvernement régional bruxellois qui rédigera le rapport annuel complet.

Ce rapport devra servir à l'actualisation des priorités déterminées annuellement par les différents Gouvernements concernés.

Objectif 1 : Identification, mesure et monitoring du décrochage scolaire

Agit sur le facteur de risque	-
Type de mesure	IDENTIFICATION
Exemples d'actions menées en RBC	VGC: KANS VG: Discimus registratiesysteem FWB : SCOS/ SIEL

Constat

Actuellement, on ne dispose que d'un seul indicateur permettant d'avoir une vision régionale du décrochage scolaire. Cet indicateur est issu de l'enquête sur les forces de travail.

Il s'agit du pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation.

Et, ce taux atteint 14,8% en RBC contre 6,8% en Région flamande et 10,3% en Région wallonne. Au niveau belge, il atteint 8,8%.

Cet indicateur est important car il permet également d'effectuer des comparaisons au niveau national ou international.

Toutefois, il convient de développer des indicateurs communs du décrochage scolaire entre la FWB, la Vlaamse Gemeenschap sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et ce en vue de mesurer les différentes formes du décrochage scolaire.

L'idéal serait de disposer d'indicateurs au niveau régional mais qui puissent être affinés au niveau de l'école, du quartier, de la commune.

Mesurer le décrochage scolaire va permettre une meilleure orientation des politiques. On ne va pas développer les mêmes politiques pour lutter contre le décrochage passif ou pour diminuer les non-inscrits.

Chantiers	Engagements opérationnels
Développement d'indicateurs et de définitions communs	Développement d'indicateurs qui permettent de développer une image du décrochage scolaire en RBC, du niveau régional au niveau du quartier ou de l'école. (cf. les propositions d'indicateurs définis supra). Développer des définitions et des indicateurs communs pour le décrochage scolaire qui permettent d'avoir des données par type de décrochage scolaire en RBC. (cf. les définitions communes définies supra).
Élaborer une bonne base de données	Créer un système d'enregistrement central dans lequel les absences injustifiées ou d'autres informations sont encodées. Ceci est nécessaire pour avoir une image plus détaillée du décrochage scolaire et pour améliorer le suivi individuel de cette problématique.

	Lier les chiffres à des caractéristiques des élèves, telles que les options, retard scolaire, etc.
Création d'un cadre d'échange de données sur le DS pour que les acteurs concernés puissent obtenir les informations nécessaires pour établir et évaluer leurs politiques	<p>Établir un cadre d'échange de données, conformément au principe du droit au respect de la vie privée.</p> <p>Mettre les chiffres à disposition des acteurs, aux niveaux macro-meso et micro (Ex. : communiquer des chiffres à des acteurs locaux tels que les services scolaires communaux de prévention).</p> <p>L'accès aux chiffres pourrait être donné via un site spécialisé (tel que sur le nouveau site « accrochage scolaire » de perspective.brussels).</p> <p>Prévoir une aide dans l'interprétation des chiffres et dans l'implémentation d'une politique de lutte contre le décrochage scolaire pour les acteurs concernés.</p> <p>Les écoles doivent être impliquées dans le processus. Les écoles récoltent en effet des données en interne. Elles doivent être associées dans l'interprétation des chiffres et dans l'implémentation des politiques au niveau local.</p>
Mieux suivre l'abandon scolaire précoce et les NEETs	Lier les bases de données Enseignement à celle de l'Emploi pour mieux détecter les NEETs et pouvoir les orienter au mieux vers une formation ou un emploi.

Objectif 2 : Renforcer le tissu social (du quartier)

Agit sur le facteur de risque	QUARTIER
Type de mesure	PRÉVENTION
Exemples d'actions menées en RBC	<p>Actions menées dans le cadre de la Cohésion Sociale (COCOF)</p> <p>Ateliers sportifs organisés par les éducateurs de rue des différentes communes (RBC – PLPP)</p> <p>Projet « On d'école » (RBC- PLPP-Anderlecht),</p> <p>Brede Scholen programma (VGC)</p> <p>Zinneke Parade, Tambours de la Paix, projets théâtre dans maison de repos (RBC – DAS)</p>

Constat

Le quartier constitue en RBC un facteur de risque important pour le décrochage scolaire. Diverses organisations bruxelloises (comme les éducateurs de rue ou les associations de proximité) tentent dès lors d'atténuer ce facteur de risque en renforçant le tissu social (du quartier). Elles recourent pour ce faire à des activités qui renforcent le réseau local et jettent des ponts entre les parties prenantes. Les écoles sont rarement impliquées dans ces initiatives.

Chantiers	Engagements opérationnels
Développer les projets dans l'espace public	Les projets sportifs, sociaux et culturels organisés dans l'espace public du quartier doivent être maintenus et renforcés. Ceci pourrait se faire par exemple via les programmes régionaux de lutte contre le décrochage scolaire mais également via la Cohésion sociale.
Renforcer l'implication des écoles	<p>Faire des écoles des partenaires d'expertise des projets lancés à l'échelle des quartiers par les associations ou les communes.</p> <p>Il est important de sensibiliser les équipes scolaires au fait qu'un tissu social soudé à l'échelle du quartier soutiendra également l'école dans la réalisation de sa mission.</p> <p>Renforcer le programme Brede School dans les écoles néerlandophones et développer ce type d'initiatives du côté francophone en se basant sur les programmes régionaux de lutte contre le décrochage scolaire ou sur l'Accueil Temps libre.</p>
Renforcer l'implication des parents dans les projets	Impliquer activement les parents dans les activités menées au sein du quartier, des écoles, notamment en tant que partenaires dans le cadre de l'organisation.

Objectif 3 : Réaliser une transition plus fluide aux moments cruciaux du parcours scolaire

Agit sur le facteur de risque	ÉCOLE – FAMILLE - INDIVIDU
Type de mesure	PRÉVENTION
Exemples en RBC	<p>A l'attention des élèves : Toekomst Ateliers d'Avenir // Parcours Ton Orientation (plusieurs communes) // salon d'orientation d'études (VGC)</p> <p>A l'attention des parents : séances d'information concernant les inscriptions (Région- PLPP)</p>

Constat

Les changements d'école, de cycle, les choix d'orientation, les problèmes de capacité des établissements scolaires en RBC, le redoublement renforcent le risque d'absentéisme et de décrochage scolaire.

Les mesures développées dans cet objectif visent à intervenir sur le facteur de risque « École » mais également sur le facteur de risque « Famille ».

Chantiers	Engagements opérationnels
Développer des outils d'information au niveau supralocal et mise à disposition au niveau local	<p>Récolter, synthétiser l'information relative aux procédures d'inscription, au droit scolaire, à l'orientation, aux filières, à l'organisation des systèmes d'enseignement au niveau supralocal pour les deux régimes d'enseignement.</p> <p>Les familles défavorisées passent en effet notamment à côté d'opportunités d'inscrire l'enfant dans l'école de leur choix parce qu'elles ne sont pas suffisamment informées du système d'enseignement, de la réglementation des inscriptions ou de leurs droits en matière d'enseignement.</p>
	<p>Donner des informations concernant les possibilités des études supérieures et du marché du travail aux enseignants, aux CMPS, aux CLB, aux élèves, etc.</p>
	<p>Veiller à la diffusion de cette information en un point centralisé supralocal (par exemple : site internet « accrochage scolaire » de perspective.brussels)</p>
	<p>Veiller à la diffusion de cette information au niveau local sur l'ensemble du territoire bruxellois via les services scolaires communaux de prévention et les points d'information développés via la Garantie jeunesse.</p>
	<p>Veiller à la diffusion de l'information vers les publics les plus défavorisés (publication papier dans plusieurs langues).</p>

	Amener les informations à des endroits que les utilisateurs fréquentent (centres de quartier, écoles, métro/rue, visites à domicile).
Renforcer la Cité des métiers⁶	En vue d'améliorer l'orientation académique et professionnelle des jeunes, chercher un rapprochement avec la Cité des Métiers et au besoin l'élargir.
Consolider les compétences nécessaires à une transition réussie	Renforcer la connaissance de la langue d'enseignement. Comblent le retard scolaire via l'organisation de remédiation, d'activité de soutien scolaire. Développer des modules en vue de renforcer les compétences des élèves aux moments des transitions cruciales (maternelle-primaire et primaire-secondaire). Par exemple via des activités ludiques pour améliorer la connaissance de la langue de l'enseignement ou des ateliers méthodologiques. Il convient donc de soutenir des projets dès l'enseignement maternel.
Renforcer les activités relevant de l'encadrement du choix de l'orientation d'études et de l'orientation professionnelle	Au niveau de l'école, encourager les activités d'orientation et de sensibilisation lors des moments cruciaux (via des ateliers, séances d'info, des journées portes ouvertes des écoles, site web, ...). Par exemple via l'instrument développé par le VDAB 'MijnLoopbaan'. Renforcer les connaissances des équipes pédagogiques via un échange de bonnes pratiques entre écoles. Ceci est à mettre en relation avec le développement des compétences des enseignants des dernières années de l'enseignement primaire et avec la manière dont les écoles préparent leurs élèves à la transition vers le secondaire. Au niveau des actions locales, encourager la diffusion de l'information via des outils médias tels que des supports informatiques, des brochures, des fiches d'information ou via des 'activités collectives', aussi bien pour les parents que pour les élèves (P.ex. Parcours ton orientation, etc.) . Développer les interactions entre le monde économique et l'enseignement par exemple via des actions visant à sensibiliser à l'esprit d'entreprendre : Boost Your Talent – Impulse.brussels.

⁶ De création récente, cette initiative est le fruit d'une collaboration entre Bruxelles Formation, Actiris, le Leerwinkel et le VDAB. Il s'agit d'un centre d'information et de rencontre situé en plein cœur de Bruxelles, qui accueille toutes les personnes qui se posent des questions sur l'un des cinq thèmes que sont l'orientation, la formation (enseignement), la recherche d'un emploi, la gestion de l'emploi (expérience professionnelle), l'expérience de la mobilité et le développement d'une activité propre (entrepreneuriat). Des outils numériques et une bibliothèque multimédias regorgent d'informations sur ces thèmes. La plateforme propose aussi des entretiens personnels avec des consultants ou des séances d'information.

Objectif 4 : Renforcer l'engagement psychosocial des enfants et des jeunes

Agit sur le facteur de risque	ÉLÈVES - ÉCOLE
Type de mesure	PRÉVENTION
Exemples en RBC	Ateliers consacrés au (cyber)harcèlement (RBC-PLPP) Projet FARO (VCLB), trajet pour les écoles consacrées à la résistance passive Activités ludiques visant à augmenter le bien-être psychosocial (RBC – DAS) Médiateurs scolaires (RBC – PLPP) Jongerencoaching (RBC – DAS / VGC)

Constat

Le renforcement de l'engagement psychosocial des enfants et des jeunes vise à donner à tous les jeunes un cadre d'apprentissage où ils se sentent bien à l'école et se savent acceptés, ont suffisamment confiance en eux et savent ce que l'on attend d'eux (valeurs et normes).

Le premier grand obstacle à cet engagement psychosocial semble, selon la littérature, être le harcèlement, la violence et l'agression à l'école, dans la cour de récréation et via les réseaux sociaux, et ce tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.

Les facteurs de risque individuels (c'est-à-dire au niveau de l'élève) tels les problèmes psychosociaux⁷ aggravent sensiblement le risque de démotivation scolaire et de décrochage scolaire ainsi que le risque de comportement déviant (ce qui a des retombées pour le climat au sein de l'école et en classe).

Chantiers	Engagements opérationnels
Prévenir et réduire le sentiment d'insécurité et de violence à l'école	<p>Mener une politique intégrée préventive de lutte contre le harcèlement, la violence et l'agression à l'école, via :</p> <p>Le développement au sein des écoles d'un plan de lutte contre le harcèlement dans leur école ;</p> <p>Une plus grande implication des jeunes à la problématique via par exemple la médiation entre pairs : organisation d'une formation où les jeunes apprennent comment résoudre des conflits/ tensions ;</p> <p>Une implication et une sensibilisation des parents à la problématique du harcèlement, de la violence à l'école et des conséquences sur le décrochage scolaire.</p> <p>Mener des campagnes de sensibilisations au (cyber)-harcèlement auprès des élèves et enseignants via des actions locales et supralocales.</p>

⁷ Psychosocial est un terme qui décrit chez une personne, son développement psychologique et son interaction dans un environnement social.

	<p>Développer au sein des écoles, des activités visant à réduire le sentiment d'insécurité et la violence à l'école (Par exemple : via les projets DAS).</p> <p>Un coaching des équipes éducatives dans la communication non-violente et la gestion des conflits (Exemple : FARO - VCLB).</p> <p>Renforcer la formation des enseignants tant au niveau de l'enseignement maternel que de l'enseignement primaire.</p> <p>Aménager les espaces collectifs des écoles pour réduire les tensions (cours de récréation, réfectoires, etc.).</p> <p>Éviter la surpopulation des écoles.</p>
Assurer la compréhension et l'expression des élèves allophones	<p>Stimuler l'apprentissage de la langue de l'enseignement, notamment au moyen des TICE.</p> <p>Aider les écoles à élaborer une politique de langue en développant des cours de langue en extrascolaire au sein de l'école.</p> <p>Former les (futurs) enseignants aux besoins spécifiques des jeunes allophones par rapport à l'enseignement.</p>
Stimuler le bien-être à l'école	<p>Développer les activités (extrascolaires) visant le bien-être (p.ex. pour augmenter la confiance en soi, activités ludiques, esprit de groupe, etc.) ou qui veulent donner l'opportunité aux élèves d'apprendre à mieux se découvrir et à s'exprimer (talents / forces / identité). Par exemple via le DAS.</p> <p>Améliorer l'intégration sociale de groupes vulnérables (cf. projet Roms du DAS, offre d'activités de loisirs) ou stimuler le sens civique des élèves.</p> <p>Impliquer les parents en les sensibilisant à l'importance du bien-être à l'école (VG).</p> <p>Sensibiliser l'équipe éducative à l'importance du bien-être à l'école.</p>
Augmenter la fréquentation de l'école des enfants à partir de 3 ans	<p>Créer suffisamment de places de qualité dans les écoles.</p> <p>Avoir suffisamment de personnel adapté, en ce compris pour les périodes extra-scolaires dans l'école (garderies - temps de midi).</p> <p>Stimuler la prise de contact avec les parents dès les maternelles auprès des enseignants.</p>

Objectif 5 : Favoriser l'engagement pédagogique

Agit sur le facteur de risque	ÉLÈVES - FAMILLE - ÉCOLE
Type de mesure	PRÉVENTION
Exemples en RBC	<p>Formes diverses d'écoles de devoirs (Région – PLPP ; Région – DASC)</p> <p>Soutien à la parentalité : RBC- PLPP : activités collectives pour soutien à la parentalité ; VG : Via « Welzijn » qui soutient des projets d'alimentation au sein de « Huizen van Het Kind »</p> <p>Mise en place au sein des écoles d'ateliers consacrés à la gestion mentale ou aux méthodes de travail (apprendre à apprendre) (Région – PLPP et DAS)</p>

Constat :

Un enseignement de qualité permet d'obtenir un plus grand engagement académique de la part des élèves. Pour mettre en place un tel enseignement, il est indispensable de non seulement stimuler directement l'engagement académique⁸ des élèves, mais aussi de miser sur les contextes d'apprentissage qui y contribuent le plus, à savoir la famille et l'école. Cela peut se faire en améliorant d'une part les aptitudes éducatives des parents, et d'autre part les compétences pédagogiques des professionnels.

Pour favoriser l'engagement académique des élèves, les activités de soutien à l'accompagnement à la scolarité plus communément appelée « École de devoir » sont un instrument soutenu du côté francophone.

Chantiers	Engagements opérationnels
Renforcer les compétences pédagogiques des professionnels.	<p>Revoir la formation initiale des enseignants en vue de veiller à une meilleure prise en compte des attentes des jeunes notamment en milieu urbain.</p> <p>Préparer les enseignants à enseigner à un public allophone.</p> <p>Veiller à un échange de bonnes pratiques entre les écoles/ enseignants.</p>

⁸ Nous classons sous l'« engagement académique » les pratiques qui mettent à la base l'accent sur l'apprentissage scolaire (accent scolaire). Rumberger et Rotermund (2012) parlent d'un « *effort directed toward learning, understanding, or mastering the knowledge, skills or crafts that academic work is intended to promote* ».

<p>Stimuler l'engagement académique des élèves</p>	<p>Développer le soutien pendant la classe et en dehors du temps scolaire dans les matières telles que la langue d'apprentissage et les mathématiques.</p> <p>Développer des activités visant à augmenter les compétences académiques des élève (atelier méthodologique). Le but est d'inculquer aux élèves des outils ou des stratégies d'apprentissage, comme apprendre à vérifier le journal de classe ou comprendre un devoir, afin que les élèves parviennent à apprendre de manière autonome (à l'avenir) et donc, d'éviter qu'ils développent un retard d'apprentissage.</p> <p>Développer des activités de soutien spécifique et ciblé visant un objectif final (p.ex. atelier ou stage pour préparer le CEB, stages intensifs pour permettre aux élèves de rattraper plus rapidement leur retard d'apprentissage et ainsi d'éviter de redoubler, etc.).</p> <p>Veiller à une offre extra-scolaire de soutien scolaire, gratuite ou accessible financièrement, sur l'ensemble du territoire bruxellois.</p> <p>Développer au niveau supralocal des outils d'accompagnement à la scolarité et veiller à la mise à disposition de ces outils aux acteurs locaux, par exemple via un site internet sécurisé.</p>
<p>Améliorer les aptitudes éducatives des parents</p>	<p>Il convient d'impliquer plus activement les parents dans le soutien scolaire de leur enfant.</p> <p>Cette implication doit être travaillée dès le plus jeune âge, c'est-à-dire avant même le début de la scolarité de l'enfant, à travers une approche de proximité (par exemple en recourant à des visites à domicile). À ce moment, les parents sont en effet encore intimement convaincus que leur comportement et leur attitude peuvent influencer favorablement l'avenir de leur enfant.</p> <p>Renforcer le lien entre l'école et les parents par exemple via l'organisation de formation pendant ou en dehors du temps scolaire au sein de l'école (via par exemple la politique de cohésion sociale).</p> <p>Organiser l'accompagnement des devoirs au domicile et/ou en présence du (des) parent(s).</p>

Objectif 6 : Rétablir les relations entre l'élève / la famille et l'école

Agit sur le facteur de risque	ÉLÈVES - ÉCOLE
Type de mesure	INTERVENTION
Exemple(s) en RBC	Médiateurs scolaires : FWB et RBC -PLPP Jongerencoaching : Abrusco – VGC et RBC

Constat

Des divergences dans les attentes nourries d'une part par l'élève / la famille et d'autre part par l'école quant à l'attitude et au comportement de l'élève constituent un facteur de risque important en termes de décrochage scolaire. Ces divergences peuvent en effet engendrer des relations conflictuelles entre les deux parties, qui à leur tour s'expriment chez l'élève par des problèmes comportementaux graves, de la violence ou du harcèlement à l'école, une (menace d') exclusion (temporaire) et une démotivation problématique. Il est dès lors important d'intervenir à temps dans de tels conflits à l'école, afin que les relations puissent être rétablies et qu'une escalade susceptible de conduire à un décrochage (définitif) puisse être évitée.

L'analyse des pratiques indique que les acteurs existants optent dans ces situations avant tout pour une approche individuelle et sur mesure, en partant d'une approche réparatrice et d'un fonctionnement accessible (lieux d'accueil accessibles dans les quartiers de logements sociaux, médiateurs scolaires internes ou rencontre avec les jeunes dans les endroits que ces derniers fréquentent le plus). Il se forme ici une zone de tension mettant en cause la neutralité de ces acteurs dans le contexte d'une approche plus répressive.

Chantiers	Engagements opérationnels
Renforcer le rôle des acteurs agissant au sein de l'école mais indépendant de l'école.	Augmenter le nombre d'acteurs offrant un accompagnement individuel et jouant un rôle de médiation entre l'école, le jeune et sa famille (par exemple : les médiateurs de la FWB, les médiateurs communaux (RBC-PLPP), les jongerencoaching de la VG). L'objectif est de permettre une couverture de l'ensemble des écoles de la Région de Bruxelles-Capitale. Développer les collaborations entre ces différents acteurs de terrains en vue notamment d'échanger les bonnes pratiques

<p>Stimuler des activités visant (indirectement) à améliorer la relation entre élève/famille et école</p>	<p>Renforcer le rôle des services de Médiation scolaire des communes dans la résolution de conflit à l'école (PLPP) dans les services de prévention.</p> <p>Stimuler des activités qui visent de façon indirecte l'amélioration de la relation (p.ex. les activités de tutorat interne du DA).</p> <p>Développer des outils au sein de l'école en vue de créer du lien, du dialogue entre les élèves, le corps enseignant et la direction (Conseil de classe/ conseil d'élève).</p>
--	---

Objectif 7 : Réintégrer les élèves au sein de l'école ou dans un parcours scolaire

Agit sur le facteur de risque	ÉLÈVES
Type de mesure	INTERVENTION / COMPENSATION
Exemple(s) en RBC	ASBL Odyssée (RBC-DAS) Projets locaux du FSE (FWB) SAS (FWB) Contrôle de l'obligation scolaire (FWB/VG/communes)

Constat

Dans le Plan national de réforme, à l'horizon 2020, la Belgique s'est fixé comme objectif de ramener son taux de décrochage scolaire à 9,5%.

Le taux de décrochage scolaire y est approché via le pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou formation. Ce taux atteint 14,8% en RBC contre 6,8% en Région flamande et 10,3% en Région wallonne. Au niveau belge, il atteint 8,8%.

Réintégrer les élèves au sein de l'école, dans un parcours scolaire, de formation ou à l'emploi est donc une véritable priorité pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Le public visé par la présente Stratégie de lutte contre le décrochage scolaire est constitué des jeunes en âge d'obligation scolaire ou des jeunes pour lesquels un retour vers l'école est possible.

Les politiques régionales et communautaires consistant à offrir un emploi ou une formation aux jeunes non diplômés de l'enseignement secondaire ne sont donc pas repris dans la présente Stratégie.

Chantiers	Engagements opérationnels
Mieux assurer le contrôle de l'obligation scolaire	Simplifier la procédure du contrôle de l'obligation scolaire qui semble trop fastidieuse du fait de la complexité de la situation de l'enseignement bruxellois (nombreuses étapes et nombreux acteurs). Déléguer la tâche du contrôle de l'obligation scolaire à domicile à des acteurs ayant des missions de contrôle par exemple à la police de jeunesse, aux gardiens de la paix ou autre. Assurer un suivi individuel des jeunes non scolarisés et de leur famille.
Offrir un accompagnement aux jeunes après une exclusion ou en décrochage absolu	Garantir à tout jeune en décrochage absolu ou en situation d'exclusion un suivi individuel lui permettant de retrouver une école, une formation ou un emploi (Médiateurs de la FWB, CLB, Services scolaires communaux de prévention)

	<p>Développer l'information à destination des jeunes ayant décrochés et de leurs parents sur ce qu'ils peuvent faire : les pistes qui mènent vers une qualification (nouvelle école, jury central, tweedekansonderwijs, etc.) ou vers un emploi.</p> <p>Revoir les procédures d'exclusion définitive (conditions et procédures), dans le respect de l'intérêt de l'enfant.</p> <p>Augmenter les moyens des services offrant des mesures de compensation (SAS, Solidarité, etc.)</p>
<p>Mieux informer les jeunes sur le fonctionnement du marché du travail</p>	<p>Renforcer l'information des jeunes quant au fonctionnement du marché du travail et à l'importance de l'obtention d'une qualification.</p> <p>Sensibiliser les employeurs à l'importance pour les jeunes d'obtenir une qualification et de les coacher.</p> <p>Veiller au bon équilibre entre job étudiant et enseignement.</p> <p>Soutenir et renforcer l'enseignement en alternance et les stages en entreprises.</p>

Objectif 8 : Améliorer la coordination des différents dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire au niveau local et supralocal en RBC et veiller à une connaissance des acteurs

Constat

Sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, de nombreuses politiques sont menées afin de lutter contre le phénomène du décrochage scolaire. Ces politiques relèvent des Communautés, des commissions communautaires, de la Région, des communes. Une multitude d'acteurs est sollicitée pour la mise en œuvre de ces politiques.

Cette complexité organisationnelle, à aujourd'hui comme corollaire que les nombreuses activités qui sont déployées dans la Région de Bruxelles-Capitale parviennent au groupe cible sous une forme morcelée. Les acteurs opérationnels (souvent des ASBL locales et supralocales) proposent en outre leurs services aux mêmes écoles, élèves et familles. Un tel morcellement est généralement révélateur d'un manque de coordination.

Chantiers	Engagements opérationnels
<p>Rendre plus cohérente l'offre des activités de lutte contre le décrochage scolaire et veiller à une meilleure diffusion de l'information.</p>	<p>Assurer au sein des acteurs de lutte contre le décrochage scolaire une connaissance des différents dispositifs existants en Région de Bruxelles-Capitale. Le site « accrochage scolaire » développé par perspective.brussels (à partir du site www.pass.irisnet.be) devrait permettre d'atteindre cet objectif.</p> <p>Offrir aux parents, aux jeunes, une information centralisée concernant les différentes activités de lutte contre le décrochage scolaire existantes en Région de Bruxelles-Capitale. Le site « accrochage scolaire » développé par perspective.brussels (à partir du site www.pass.irisnet.be) devrait permettre d'atteindre cet objectif.</p> <p>Veiller à garantir une information vers les publics les plus défavorisés via par exemple des folders en papier traduits en plusieurs langues.</p> <p>Soutenir des activités proposées par un réseau de partenaires locaux poursuivant le même objectif, mais y contribuant chacun de leur propre manière en fonction de leur expertise.</p>
<p>Rendre plus efficace le suivi du jeune en décrochage scolaire</p>	<p>Assurer au public cible (jeunes, parents, enseignants, écoles) d'être pris en charge par les bons acteurs, les dispositifs adéquats de lutte contre le décrochage scolaire.</p> <p>La connaissance mutuelle des acteurs, le développement de trajet/parcours de mesures de lutte contre le décrochage scolaire sont des éléments essentiels pour permettre l'aiguillage adéquat du public cible.</p> <p>Le modèle « Kans » développé du côté néerlandophone constitue une avancée en ce sens. Kans est le point de contact central pour la lutte contre le décrochage scolaire du côté néerlandophone en Région de Bruxelles-Capitale : les différents acteurs impliqués dans la lutte contre le décrochage scolaire notifient à ce point de contact central avec quel jeune ou quelle famille elles travaillent, et une</p>

	<p>réflexion commune est menée afin de déterminer le trajet le plus approprié pour le jeune ou la famille.</p> <p>Dans une optique de déployer un dispositif cohérent pour l'ensemble de la Région, vu la taille du public potentiel, il apparaît judicieux de créer des points de contacts locaux.</p> <p>De par leur caractère bilingue et leur connaissance du terrain, les services scolaires communaux de prévention pourraient dès lors à terme jouer le rôle de point contact central au niveau communal.</p> <p>L'échelon local est d'ailleurs actuellement perçu comme pertinent pour développer la concertation entre acteurs (cf. plateforme de concertation locale).</p> <p>Ces points de contacts locaux seraient développés en tenant compte des dispositifs mis en place par les Communautés (dont Kans du côté néerlandophone).</p> <p>Afin de garantir la cohérence du dispositif au niveau du territoire régional, les services scolaires communaux seraient mis en réseau au sein d'une coupole afin d'assurer une centralisation des informations au niveau du territoire régional.</p>
<p>Mise en réseau et concertation des acteurs</p>	<p>Il convient de développer la mise en réseau des acteurs de lutte contre le décrochage scolaire.</p> <p>Cette mise en réseau doit être réalisée à plusieurs échelons, au niveau local (voir infralocal) mais également au niveau supralocal.</p> <p>La mise en réseau poursuit plusieurs objectifs : assurer une connaissance des différents acteurs, des différents dispositifs, assurer une approche pluridisciplinaire des jeunes en situation de décrochage, ...</p> <p>Au niveau local, la mise en réseau pourrait être mise en œuvre par les services scolaires communaux de prévention. Cette concertation devrait regrouper un maximum d'acteurs locaux en vue de définir qui fait quoi, ce qui est à améliorer, etc. Ce rôle serait parfaitement compatible avec le rôle de point central joué par les services scolaires communaux (voir chantier précédent).</p> <p>Au niveau supralocal, le Service École de perspective.brussels peut assurer le rôle de mise en réseau en vue d'assurer une connaissance des différents dispositifs et acteurs, de s'assurer de la diffusion de bonnes pratiques en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Le futur site internet « Accrochage scolaire » serait un des outils de cette mise en réseau.</p>
<p>Centraliser la production et la diffusion de l'information.</p>	<p>Il convient d'offrir au public cible et acteurs de lutte contre le décrochage scolaire une information adaptée et complète.</p> <p>Pour ce faire, il convient de mettre en réseau l'ensemble des acteurs qui développent l'information à destination du public cible.</p> <p>L'objectif de cette mise en réseau sera d'éviter de produire plusieurs fois la même information, de couvrir l'ensemble des besoins, et d'assurer une large diffusion de l'information.</p> <p>Les centres d'information jeunesse seraient les acteurs potentiels à mobiliser.</p>